

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 mai 2013
(convocation du 21 mai 2013)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Mai Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel,
M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc,
M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie
Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude,
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-
Marie, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-
Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique,
M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-
Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude,
M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel,
Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël,
Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques à compter de 10h35
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. CAZABONNE Didier à M. DUCASSOU Dominique
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. FREYGEFOND Ludovic à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine à compter de 10h35
M. GUICHARD Max à M. GALAN Jean-Claude
M. LABISTE Bernard à M. TURON Jean-Pierre
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h40
M. ROSSIGNOL Clément à M. CHAUSSET Gérard
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h10 et à compter de 10h45
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme TERRAZA Brigitte
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme BONNEFOY Christine à M. DUART Patrick à compter de 11h00
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. FAYET Véronique
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h10
M. CAZENAVE Charles à M. LOTHAIRES Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme LACUEY Conchita à compter de 10h45
M. DAVID Yohan à Mme COLLET Brigitte à compter de 11h00
M. DELAUX Stéphan à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. DOUGADOS Daniel à Mme BOST Christine
M. DUPOUY Alain à Mme TOUTON Elisabeth
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
Mme FOURCADE Paulette à Mme LIMOUZIN Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h15
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck
M. MILLET Thierry à M. JOUBERT Jacques
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PENEL Gilles à Mme. MELLIER Claude
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 11h00
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**Réseau communautaire de transports en commun à la mise en service de la
3ème phase du tramway, des services partiels et du tram train du Médoc -
Approbation**

Monsieur DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La mise en service de la 3^{ème} phase du tramway, des services partiels et du tram train du Médoc nécessite la restructuration du réseau communautaire de transports en commun, l'objectif étant de bâtir le réseau 2015 autour du tramway.

I - METHODOLOGIE

Des réunions avec les communes concernées par les extensions du tramway ou le tram train du Médoc ont lieu dans le courant de l'année 2012.

Puis des réunions sectorielles ont eu lieu les 26 et 27 septembre 2012 en présence des communes.

Enfin, des réunions de calage ont eu lieu les 12 décembre 2012, 16 janvier 2013 et 16 avril 2013.

Le réseau de référence s'est construit sur la base des orientations suivantes :

- garder le principe du réseau mis en place en février 2010 en gardant la hiérarchisation du réseau avec les Lianes, les Corols, les Principales, les Citeis et les locales,
- essayer de garder la simplification des tracés,
- prendre en compte les adaptations mises en œuvre en septembre 2012 mais aussi pour l'ouverture du pont Chaban Delmas (mars 2013),
- la mise en service des navettes fluviales,
- l'intégration de Martignas dans la CUB.

Ainsi, le réseau soumis à la présente validation est le réseau dit phase 3 lorsque toutes les extensions phase 3 du tramway seront mises en service avec les terminus partiels et l'arrivée du tram train du Médoc.

II – LES EXTENSIONS TRAM, le TRAM TRAIN et les TERMINUS PARTIELS

Pour rappel :

- la ligne A est prolongée jusqu'à la station « Le Haillan Rostand » - janvier 2015
- la ligne B est prolongée jusqu'à Bordeaux « Berges de Garonne » en mai 2014 et jusqu'à « France Alouette » en avril 2015
- la ligne C est prolongée jusqu'à Bordeaux « Parc des Expos » en janvier 2015 et jusqu'à Bègles « Lycée Vaclav Havel » en mars 2015
- le tram train : nouvelle ligne depuis la « Gare de Blanquefort » avec raccordement à la ligne C à Cracovie en janvier 2015

Associés à ces extensions, des terminus partiels sont mis en place :

Ils se situent :

- pour la ligne A : à CHR Pellegrin et Cenon Gare
- pour la ligne B : à Montaigne Montesquieu et aux Quinconces
- pour la ligne C : à Carle Vernet et aux Quinconces

Le principe de fonctionnement du tramway est d'assurer une fréquence de 10' aux terminus de 7h à 20h du lundi au samedi avec 5' sur le tronç commun.

Les services partiels seront mis en service toutes les 10' entre 7h et 9h du matin et entre 15h30 et 19h en jours ouvrables hiver uniquement, avec pour objectif l'atteinte d'une fréquence de 3'30 sur les troncs communs.

On notera une modulation de l'offre selon les périodes de l'année.

En soirée, la fréquence sera de 20' sur les antennes tout au long de l'année soit 10' sur le tronç commun.

En période été, l'offre aura une fréquence de 7'30 sur le tronç commun en jour ouvrable et le samedi après -midi soit une offre sur les antennes de 15'.

En ce qui concerne le tram train, celui-ci est intégré à la ligne C et sera géré comme une antenne depuis la station Cracovie.

La fréquence attendue avant 7h et après 20h30 sera de 20' ; entre 7h et 20h 30 elle sera de 10' - 20'

La fréquence de 15' sera possible lorsque sur le tronç commun de la ligne C la fréquence sera de 7'30 soit les dimanches hivers, les jours ouvrables été et samedi après – midi été.

Compte tenu d'une mise en service échelonnée à prévoir, l'enveloppe kilométrique tram pour l'année 2015 est évaluée globalement à 6 000 000 Kms commerciaux et en année pleine, à 6 450 000 kms commerciaux.

III – LES ADAPTATIONS DES LIGNES de BUS accompagnant les extensions du tramway (voir Annexes 1 à 6)

1. Réseau de jour

- 13 Lianes constituent le réseau structurant ; leurs fréquences seront augmentées en heure d'hyper pointe compte tenu de la charge constatée et en fonction du matériel roulant disponible pour atteindre :
 - pour les Lianes à 10' : fréquence 6' de 7h -9h et 8' de 16h à 19h
 - pour les Lianes à 15' : fréquence 10' de 7h à 9h et de 12' de 16h à 19h
- y compris la Corol 35 avec fréquence renforcée jusqu'à 10' en heure d'hyper pointe et 15' en pointe avec un maintien de la fréquence le reste de la journée.
- des terminus sont modifiés pour assurer un rabattement optimal sur les extensions du tramway phase 3
 - des modifications d'itinéraires sont validées
 - une création de ligne est proposée :
 - ligne 22 : desserte entre Blanquefort et Parempuyre
 - La ligne 14 a son itinéraire modifié et réduit ; elle passe donc dans la catégorie des lignes principales sous le numéro 25 ; sa fréquence passe à 20' ou 30' du lundi au samedi

Le plan du réseau jour constitue la pièce jointe n°1.

Les annexes 1 à 6 décrivent ligne par ligne les adaptations qui ont été validées par les communes concernées, en fonction des extensions du tram.

2. Réseau de nuit

Le réseau de nuit est composé des 3 lignes de tramway, des 13 Lianes, de 6 lignes Flexo et d'une ligne de nuit.

Le fonctionnement est prévu entre 21h30 et 0h30 du dimanche au mercredi et jusqu'à 1h30 les jeudis, vendredis et samedis pour le tram, les Lianes et le Flexo.

La ligne de nuit 58 prend le relais du tram entre Paludate /Victoire et le Campus les jeudis, vendredis et samedis de 1h30 à 5h30.

Les Flexo 50, 51, 52, 54, 55 et la ligne 58 sont reconduits à l'identique.

Le Flexo 57 est modifié compte tenu de l'arrivée du Tram train.

Le plan du réseau nuit constitue la pièce jointe n°2.

3. Les lignes spécifiques

Ces 11 lignes assurent des missions scolaires sur différentes communes de la Cub.

Elles ne circulent que les jours ouvrables scolaires et proposent un nombre d'allers retours réduit avec des horaires calés aux horaires d'entrées et de sorties des établissements.

Les lignes 74, 78, 79, 80, 86, 93, 94, 95 et 96 sont reconduites à l'identiques.

La ligne locale 77 passe en spécifique : 2,5 AR avec horaires calés sur les établissements scolaires de Blanquefort.

Le résago 88 du Taillan passe en spécifique avec un itinéraire fixe sur le quartier de Tanaïs et 5 AR avec horaires calés sur le lycée Sud Médoc.

Le plan des lignes spécifiques constitue la pièce jointe n°3.

Le descriptif des lignes et leur offre sont détaillés dans la pièce jointe n°4 (sur la base du calendrier 2013 joint).

IV – AUTRES ADAPTATIONS DES LIGNES

- AMBARES :

L'itinéraire de la Lianes 7 est modifié pour une meilleure connexion à la halte SNCF de la GORP.

Compte tenu de l'urbanisation à prévoir sur la zone desservie par le Flexo 49, l'offre en heure de pointe de ces services est renforcée à 20' (6h – 9h et 16h -19h).

Toutefois, en heures creuses, compte tenu de la très faible fréquentation, il est proposé de mettre les fréquences à 60'.

- BORDEAUX :

Compte tenu de la fin de travaux prévus sur le secteur de la rue de la Benauge, la Lianes 10 et la Citéis 45 ont leur itinéraire modifié en conséquence.

En raison d'un faible trafic observé le samedi hiver, la Citéis 41 a une réduction de fréquence de 35 'à 45' ce jour là.

- EYSINES :

L'aménagement du centre bourg a impacté le terminus partiel de la Lianes 5 (terminus au Cimetière).

- LORMONT :

Pour améliorer la liaison entre le haut et le bas Carriet, la Citéis 40 a son itinéraire modifié au niveau de la rue J. Thibault. Son itinéraire sera toutefois dissocié car cette rue est en sens unique et donc la ligne empruntera la rue L Beydts, dans la direction Beausite.

- PAREMPUYRE :

Le développement des quartiers Fontanieu et Landegrand nécessitent de nouvelles dessertes bus : les lignes 76, 77 et 22 (nouvelle ligne) sont concernées.

- SAINT AUBIN de MEDOC :

Le secteur Des Vignes se développe et la ligne 30 est modifiée en conséquence.

La Lianes 3, antenne St AUBIN Villepreux, a son itinéraire modifié par la route de St Médard, RD 1215, nouvelle voie, route de Germignan et centre bourg.

Le passage de la ligne 83 sur St Médard est supprimé en heures de pointe en raison d'un trafic faible (en JO heures creuses et samedi, maintien du terminus à St Médard Collège F. Mauriac).

La desserte du Lycée Sud médoc continue à se faire les JO scolaires entre 7h et 19h par la Lianes 3 et la ligne 83.

- VILLENAVE d'ORNON :

Pour une meilleure desserte sur le secteur de Villenave Bourg, l'itinéraire de la ligne 89 est modifié et empruntera l'Ave du mal de Tassigny.

V – MISE en SERVICE du RESEAU Tbc

La restructuration de ce réseau nécessite des travaux et aménagements qui seront échelonnés dans le temps.

Lorsque les travaux ne sont pas achevés au moment de la mise en service des lignes ou encore que des travaux d'aménagement non liés au réseau interdisent le passage des bus, des itinéraires de substitution seront mis en place.

L'offre bus, décrite ci-dessus, sera mise en service en fonction de la disponibilité du matériel roulant et de la capacité à en assurer le stockage et la maintenance.

VI – EVOLUTION DU RESEAU EN KILOMETRES

Par délibération du 13 juillet 2012, le réseau Tbc 2013 correspondait à :
27 686 279 kms commerciaux avec une mise en service des adaptations du pont Chaban Delmas au mois de mars, estimées à 260 224 kms.

Ce qui correspond en année pleine à 27 740 735 kms commerciaux (*estimation annuelle de ces adaptations égale à 314 680 kms*)

Or, en cette année 2013, l'intégration de Martignas sur Jalle dans le périmètre de la CUB a un impact kilométrique annuel de 246 894 kms commerciaux ce qui ramène l'enveloppe kilométrique à :

27 987 629 kms répartis comme suit :

► tramway : 4 605 840 kms commerciaux

► bus : 23 381 789 kms commerciaux

Par rapport au réseau Tbc année pleine 2013, l'évolution de l'offre prévue pour l'année 2015 toujours en année pleine, correspond :

- pour le réseau de tramway, à une augmentation de 1 820 597 kms commerciaux soit +39.5% par rapport à l'année 2013
- pour le réseau de bus, à une augmentation de 443 551 kms commerciaux soit + 1,9 % par rapport à l'année 2013

Soit une enveloppe kilométrique estimée de 30 251 777 kms commerciaux que l'on peut donc décomposer comme suit :

- Réseau tramway : 6 426 437 kms
- Réseau bus : 23 825 340 kms

Kms commerciaux Tbc	2013	Adaptations pont Chaban Delmas et Martignas sur Jalle en année pleine	2013 avec pont Chaban Delmas et Martignas sur Jalle en année pleine	Adaptations réseau pour 2015	2015
Tramway	4 605 840		4 605 840	+ 1 820 597	6 426 437
Bus	22 820 215	+ 561 574	23 381 789	+ 443 551	23 825 340
Total	27 426 055		27 987 629		30 251 777

Ces estimations kilométriques, à + ou – 0.05 %, sont basées sur le calendrier 2013

Ce réseau sera le réseau de base dans le cahier des charges de la DSP transports en cours de renouvellement.

Les candidats seront invités à faire des propositions d'adaptations, d'optimisation ou d'innovation pour la desserte des zones d'activités et des zones commerciales et ce, notamment à partir des pôles intermodaux comme la gare St Jean, la gare de Pessac Alouette, la gare d'Ambarès la Gorp... .

Ces modifications devront favoriser l'attractivité du réseau et maintenir son dynamisme sur la durée de la DSP.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la délibération n°2009/0783 du 27 novembre 2009, approuvant le réseau Tbc mis en service le 22 février 2010 ;

VU la délibération n°2011/0524 du 8 juillet 2011, approuvant le bilan du réseau Tbc ;

VU la délibération n°2012/0078 du 17 février 2012, approuvant le réseau Tbc à mettre en service à l'ouverture du pont Chaban Delmas ;

VU la délibération n°2012/0507 du 13 juillet 2012 approuvant les modifications d'offres du réseau Tbc et du service Mobibus ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il y a lieu de modifier le réseau de bus compte tenu de la mise en service de la 3^{ème} phase du tramway, des services partiels et du tram train du Médoc,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la restructuration du réseau TBC lors la mise en service de la 3^{ème} phase du tramway, des terminus partiels et du tram train du Médoc.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 mai 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JUIN 2013**

PUBLIÉ LE : 10 JUIN 2013

M. CHRISTOPHE DUPRAT